



Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 28
Absents : 14
dont supplés : 02
dont représentés : 07
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Votants : 37

Date de la convocation
28/02/2023

Date de publication
13/03/2023

Séance du 07 mars 2023 à 18h30

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, F. MONCHABLON, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléants avec voix délibérative : D. ILTIS, Y. KUENY

Procurations : C. LESOU à J. CHIPAUX, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, V. ORIAAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE à A. FESSLER, C. PARTY à C. CANAL, M. LEGUILLON à E. OTERNAUD, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 016-2023

Objet : Marché public - transport scolaire

Vu

- le code de la commande publique notamment ses articles L2124-2-1, R2161-2 à R2161-5,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Monsieur le Président expose que les marchés de transport scolaire arrivent à leur terme au mois de juillet.

Il propose le lancement d'une consultation pour leur renouvellement, selon la procédure de l'appel d'offres conformément au code de la commande publique.

Il précise que le marché sera alloti, aura une durée d'un an et que le montant global est estimé à 230 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
CHARGE Monsieur le Président de lancer une consultation pour un marché de transport scolaire,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette consultation,
AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la commission d'appel d'offres.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX
